

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 octobre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Beaudet
M. Hervé donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Ayyadi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi, M. Bluteau, M. Monany



Délibération n° 2019-X-40 du 3 octobre 2019

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR LA GESTION DES PARCS DES SPORTS DE LA COURNEUVE ET BOBIGNY.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 25 juin 2019 du conseil d'administration du syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de La Courneuve et Bobigny adoptant ses nouveaux statuts,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- PREND ACTE des dispositions des nouveaux statuts du syndicat ;

- DÉSIGNE pour siéger au conseil d'administration du syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de La Courneuve et Bobigny les conseillers départementaux suivants :



- MM. Mathieu Hanotin et Abdel Sadi, titulaires,
- Mmes Zaïnaba Saïd-Anzum et Magalie Thibault, suppléantes.

Pour le président du conseil départemental
 et par délégation

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri

Abstention(s) de :

Mme Lagarde, M. Kergoat, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.